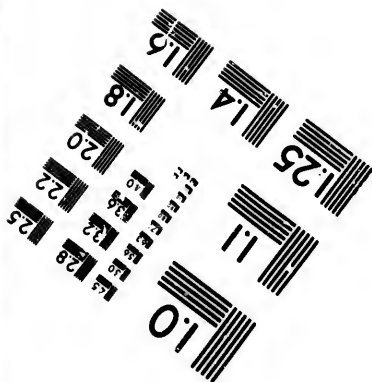
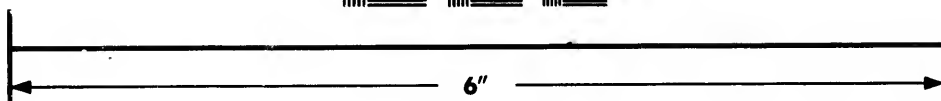
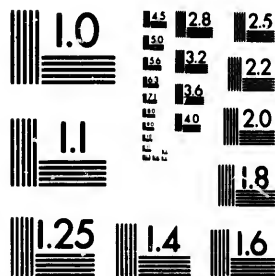


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

20 WEST MAIN STREET
WESSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01
05
07

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

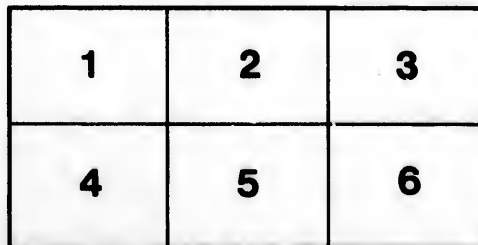
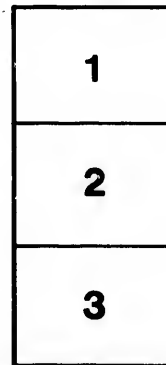
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

pelure,
n à

de

T

DE L

de Lévy Macdonald
1880
Adresse

A

TOUS LES ELECTEURS

DU

BAS-CANADA.

G. Proucheville

PAR UN LOYAL CANADIEN.

MONTREAL:

DE L'IMPRIMERIE DU SPECTATEUR CANADIEN, RUE SAINT PAUL.

1827.

vou
Co
ête
et
vai
pai
tér
ma
reu
:
mo
pas
vic
ext
dép
gén

ADRESSE

À

Tous les Electeurs

DU

BAS-CANADA.

CONCITOYENS nés sur cette terre que la Providence vous a donnée pour berceau, et où elle a fixé vos destinées; CONCITOYENS d'origines, de langues, de religions diverses, qui êtes venus des différentes parties des domaines de Sa Majesté et des pays étrangers vous établir avec nous, puisse votre travail à tous, et votre industrie recevoir au milieu d'une société paisible sa juste récompense, vous assurer à tous, à votre postérité, à ceux de vos compatriotes que vos succès engageront à marcher sur vos traces, l'aisance et le bonheur à l'abri des fureurs qu'engendre l'esprit de parti.

Nous vivons dans un état de société favorable à nourrir la moralité, la paix et l'union entre les citoyens. Nous ne voyons pas de ces fortunes colossales, génératrices de l'ambition et des vices perturbateurs de l'ordre social: nous ne voyons pas une extrême misère tenir une classe nombreuse dans une servile dépendance. La distribution de la propriété est si égale et si générale que, de fait, nous avons les loix Agraires que deman-

daient les Romains, sans les avoir conquises par des déluges de sang. Nous avons tous une mise à-peu-près égale dans le fonds social, nous ne devons donc pas souffrir que des sociétés privilégiées emportent tous les profits à discrétion et sans être tenus de nous rendre compte de leur administration. La Nature, ou plutôt le Dieu de la Nature, en donnant aux hommes à une époque où ils sont aussi éclairés qu'en la présente, les terres fertiles et d'une étendue illimitée de l'Amérique, les appelle à la liberté, à l'égalité de droits aux yeux de la loi, sur toute l'étendue du plus vaste des continents, depuis les rives de la Baie d'Hudson, jusqu'à la Terre de Feu.

Quels sont les hommes insensés qui veulent arrêter le cours inflexible et naturel des événemens? Un petit nombre, un très-petit nombre d'hommes parmi nous veulent défigurer cette magnifique création de la Providence, détruire ses bienfaits, faire triompher leurs principes despotiques, établir l'ilotisme et la dégradation politique de tout un peuple, dans les tems modernes, dans un pays chrétien, dans un pays anglais, qui ne fait pas partie de l'Irlande catholique et opprimée, ni des Indes payennes et mahométanes, dans un pays anglais situé sur la frontière des puissans, libres et heureux Etats-Unis d'Amérique.

Combien l'esprit de parti est aveugle! Combien les passions haineuses sont incorrigibles! Ce sont les débris épars de la faction sanguinaire qui a organisé et mis en œuvre la tyrannie de 1810, qui conspirent de nouveau pour inventer les mêmes calomnies, et provoquer les mêmes persécutions, avec moins de moyens de succès aujourd'hui qu'elle n'en avait alors, quoiqu'alors ses efforts abortifs aient commencé sa perte qu'en ce moment elle consomme par ses nouveaux excès. Oui, ce sont les instigateurs des violences commises à cette époque, les amis passionnés des administrations des CRAIG et des DALHOUSIE, les ennemis passionnés des administrations des PREVOST, SHERBROOKE et BURTON, qui certains d'être, à juste ti-

tre, à jamais détestés, sont pour toujours les féroces, mais impuissans ennemis du Canada. Dès 1810, ils étaient déjà vieillis dans la carrière du mal, leurs rangs s'éclaircissent chaque jour, ils passent et disparaissent. Ils ont été rendus inhabiles à répéter les vengeances cruelles qu'ils exercèrent alors. Ils ne peuvent plus demander des pleurs, des fers, du sang, des cachots, pour engloutir jusqu'à la veille de leur mort leurs adversaires. La persuasion ne peut plus recruter leurs rangs. Ils ne peuvent qu'acheter les services de quelques satellites. De la part du peuple, il y a développement rapide de forces, de lumières, d'attachement à ses droits, d'amour de la liberté, d'esprit d'union; de la part de ses ennemis, affaiblissement progressif, et décadence accélérée.

Le plus furieux et le plus fou de ces agitateurs, celui qui a le plus souvent découvert les complots imaginaires de révolution, qu'il avait organisés dans sa tête pour avoir le mérite de les apercevoir le premier et de les dénoncer, depuis les lettres, prétendues criminelles, ouvertes au bureau de la poste, jusqu'au procès pour sédition et trahison de Bisette acquitté, jusqu'aux bonnets-blancs attroupés près de la terre de Mr. Richardson pour s'emparer de la ville, jusqu'à l'emprisonnement de Corbeil mort des suites de sa détention, et de Laforce dans ce district, et dans celui de Québec des Bedard et Tachereau, aujourd'hui Juges du Banc du Roi, de Blanchet et de plusieurs autres, tous élargis sans qu'il y ait eu matière à procès contre eux; jusqu'aux dénonciations imprimées et désignant des individus comme recevant l'argent de Thurreau pour révolutionner le Canada, au moyen de l'imprimerie du CANADIEN, aussi par lui donnée et déposée dans des barils de mines de plomb trouvés chez Mr. Cuillier; jusqu'au comité secret existant au sein de l'Assemblée, qui ne s'en doutait pas, pour arracher le Gouverneur du Chateau St. Louis, et le remplacer par un premier Consul, vient sous les noms de Delta et d'un vieux Anglo-Canadien, et sous vingt autres masques hideux

et difformes, de lancer dans le public ses écrits incendiaires. Ils sont de lui, ou de quelque disciple formé à son école, et ne sachant comme un perroquet siffler que sur un ton, et toujours les mêmes injures atroces, et semblables à celles que vomissait contre le pays l'infâme traître Henry, qui fut l'ami, le confident, le collaborateur de Nestor, de Senex, de Nerva, de Vindex, de Juvenis Junior, de Delta, d'un Anglo-Canadien, de Veritas, des hommes auxquels le Gouverneur actuel donne toute sa confiance.

Aussi dépravé aujourd'hui qu'il le fut alors, et plus influent auprès de l'administration actuelle qu'il ne l'était auprès d'un homme qui voulait gouverner par lui-même, et qui aurait eu assez de talent pour le faire, si la maladie ne l'avait pas confiné dans le cercle étroit des fripons qui l'égarèrent, n'ayant plus à sa disposition, comme moyen de terreur et d'oppression, la facilité de jeter des innocens dans les cachots pour pratiques traîtresses, il a cru pouvoir y suppléer par l'établissement de presses asservies, auxquelles ils peut promettre l'impunité à quelques excès criminels qu'elles se livrent. En conséquence les sentines pestilentielles des Fisher, des Campbell, des Armour, Ferguson, et autres, ont été ouvertes et ont laissé couler pour le dégoût de tout honnête homme, les injures les plus sales, contre le pays en masse, contre ses représentans, contre des individus intègres et justement considérés. Quand ce sont les presses brevetées par le gouvernement, quand ce sont des éditeurs sur la tête desquels le Gouverneur en Chef se complait à accumuler les emplois et les plus riches récompenses, qui se livrent à cet excès de démoralisation, quand on voit que pendant l'année de son absence, ces presses ont été muettes ou même ont quelquefois dit du bien de ceux qu'elles dénoncent aujourd'hui; oui, la perspective étonne. Il semble que ce soit l'administration elle-même qui, officiellement, lance des arrêts de proscription contre les Neilson, les Viger, les Papineau, les Cuvillier, et toute la majorité de l'Assemblée; que ce soit l'ad-

ministration elle-même qui, en désignant sans cesse ces individus comme des traîtres et des rebelles, semble proclamer qu'elle met leurs têtes à prix, et qu'elle répandrait avec joie le sang innocent. Quel avantage peut elle se promettre de souffler ainsi le feu de la haine et de la discorde entre les citoyens, et d'assassiner, dans leur réputation du moins, des hommes que d'autres administrations ont employés avec confiance et avec succès à l'heure du danger? L'administration est constituée pour protéger la vie, l'honneur, la liberté, les biens des citoyens, et pour punir les coupables. Si elle s'écarte de cette destination, elle devient une tyrannie organisée. Si les hommes qu'elle dénonce sont en effet des traîtres, elle est coupable de ne pas les arrêter et traduire devant les tribunaux; elle est criminelle si, au lieu de leur infliger la peine prononcée par les lois, elle leur en inflige d'autres prohibées par les lois; si elle lance contre eux des libelles diffamatoires, même dans le cas où elle pourrait les accuser judiciairement, à plus forte raison quand elle ne le peut pas.

Mais peut-on attendre ces notions de justice de l'homme qui n'a pas la commission de Gouverneur, il est vrai, mais qui, secondé par quelques commis subalternes des bureaux du Conseil et de l'Assemblée, décide en Dictateur de toutes les mesures dont nous sommes les témoins, est presque le seul des fonctionnaires publics qui n'ait pas eu d'altercation avec le Gouverneur actuel, quoiqu'il en ait eu avec tous ses prédécesseurs. Ce Nestor d'âge, ce Thersite de sentiment de nos Conseils, a commencé sa carrière par balayer sous un comptoir. Beaucoup de bonheur et de succès dans les spéculations du commerce l'ont porté aux premiers rangs de la société, ce qui lui ferait le plus grand honneur, s'il y eut conservé de la modestie et de la modération; mais, ce qui rend son orgueil plus insupportable, c'est que sans perdre la rouille de grossièreté d'un balayeur, il est enivré de sa bonne fortune et bouffi de l'arrogance d'un parvenu. Ses vertus patriotiques sont exal-

tées au point d'être devenu un ridicule. Il est si chaud Breton que l'apparition, le nom d'un Français, l'usage de sa langue dans une colonie anglaise, lui occasionent des spasmes convulsifs, et des distorsions de nerfs, semblables à ceux que produit la batterie galvanique sur le cadavre. Il est opiniâtre, abondant dans son propre sens, altier et insolent dans son impatience à souffrir la contradiction, au point de s'irriter contre les obstacles que la nature et la justice opposent à ses désirs frénétiques d'innovations, au point de ne pouvoir comprendre que la masse de la population du pays n'est pas à blâmer parce qu'elle ne peut pas empêcher que ses ancêtres aient été Français; au point de s'entêter à croire que les bouleversements politiques qu'il a conçus et accueillis, quoique repoussés avec indignation par les deux Canadas, leur doivent être imposés forcément, et que les vœux de sa passion sont plus sages que le sentiment de deux peuples n'est sûr, quant à ce qui regarde leurs intérêts les plus chers; au point d'être incapable de conserver une ombre de modération et de décence envers ses adversaires politiques: au point de tomber à leur égard dans les excès de fureur d'une imagination délirante, no rêvant que rébellion dans la veille comme dans le sommeil; au point de dénoncer fuisement de prétendus comités de salut public, épouvantail de sa création pour faire tomber sous sa tutelle protectrice les gouverneurs alarmés; au point d'imaginer, par démence ou par malice, un protectorat créé par la Chambre, les crimes, les séditions, les tems de Charles I, et de Louis XVI, se répétant en Canada. Quand je vois cet homme, je vois le génie du mal incarné sous la forme de ce vieux séducteur, assiégeant, obsédant le Gouverneur pour l'exciter à la violence, lui répétant sans relâche: " Oh! vous qui n'éprouvez les supplices de la contradiction, et ne buvez la honte des refus que depuis sept ans, vous ne pouvez partager avec assez d'énergie les ressentimens inspireurs des désirs de vengeance qui m'agitent; ils sont sans cesse renaissans pour

moi, ils rongent et dévorent mon cœur; dans ce Bas-Canada français, où je suis à la torture tous les jours de ma vie, depuis sept fois sept ans et plus que j'ai été déballé et jeté sur cette terre que je hais. Abandonnez vous à mes inspirations. Je travaillerai sans relâche à perdre un Gouverneur assez bas pour vouloir se concilier l'estime de Représentans fils de Français. SIR GEORGE PREVOST eut cette faiblesse, et j'ai travaillé efficacement à le perdre au risque de perdre aussi le pays, en dégoûtant l'armée de son chef dans un moment où leur mésintelligence pouvait entraîner cette perte. Je secondai en tout et partout, sans scrupules, sans remords, et sans choix des moyens, un Gouverneur assez grand pour dompter, enchaîner à son char et traîner à sa suite tous ces fils de Français. Obtenez sur eux un pouvoir discrétionnaire sur un seul point, et vous l'aurez bientôt sur tous les autres. Je renonce à mes libertés, j'abjure mes privilèges d'anglais qui ne doit être taxé que de son consentement, pourvu qu'ils perdent aussi les droits que je perds. Je vous donnerai un discours tel que vous n'en avez jamais lu ni entendu d'analogue, préparatoire aux nouvelles élections, que je vous conseille. Il ne respirera pas le ton poli invariablement observé entre le Roi et son Parlement dans notre gouvernement constitutionnel, ni le ton des cercles où vous avez vécu; aussi chacun me l'attribuera, et chacun sait assez que je n'ai jamais pu me déroiller, perdre ma grossièreté naturelle, mon accent montagnard, mon rire sardonique, ni aimer un Français."

CONCITOYENS de toutes nations, ce sont les aveugles antipathies nationales que nourrit ce fanatique, et les détestables préventions qu'elles lui inspirent, d'après lesquelles il veut que vous jugiez des Représentans qui, en toute occasion, ont rendu justice à leurs constituans de quelque origine, profession ou religion qu'ils fussent. Je ne réfuterai pas ses accusations délayées et noyées dans les injures de *Delta*. C'est une pro-

duction trop ordurière pour qu'un homme de quelque éducation puisse faire autre chose que la parcourir avec dégoût, sans fixer sur elle ni son attention, ni celle d'un public qu'il respecte. Je les réfuterai dans l'écrit plus violent, plus coupable, plus rempli de mensonges, mais moins sale de paroles du vieux *Anglo-Canadien*.

Page 2e.: "Le Représentant du Roi non plus que le Conseil n'ont séparément de la Chambre aucun pouvoir sur nos bourses." Bien, très bien, voilà la doctrine publique, elle est conforme à la loi; mais la doctrine secrète, mais la pratique différente de la théorie, ont fait violer la loi, ont fait puiser dans la bourse publique des sommes considérables réservées à la disposition future de la législature sans aucun statut qui autorisât ces usurpations de pouvoir législatif.

"Les démagogues, dont Mr. Papineau fut le principal directeur, veulent détruire des appropriations légales." L'individu que votre fureur signale et poursuit ainsi, n'a ni plus ni moins de part aux mesures qui vous irritent, que plusieurs autres hommes distingués de la majorité, les Neilson, Vallières, Cuvillier, &c. &c. &c., qui se décident par eux-mêmes, avec autant de connaissance du sujet, et moins de préjugés et de motifs personnels que vous. Aucun d'eux n'a voulu détruire les appropriations légales. C'est dans votre doctrine extravagante qu'il n'y a plus d'appropriations légales, puisque vous revêtez un seul homme du pouvoir de distribuer à discrétion tous les revenus appropriés. S'il peut à discrétion créer et payer de nouveaux emplois avec un revenu insuffisant, il ne payera pas les anciens; s'il peut à discrétion grossir les appointemens d'une classe salariée, même la moins utile, ne force-t-il pas la législature à pourvoir par de nouvelles charges à faire bon du déficit dans les appointemens réduits ou supprimés des classes salariées les plus utiles? Vous direz que ces abus sont impossibles parce que son Conseil Exécutif retiendrait un Gouverneur qui voudrait s'y livier. Et pourquoi

porter un contre-poids nécessaire plutôt dans un Conseil dépendant, et qui partage dans le revenu, que chez les Représentans du peuple qui le paye? Que si vous dites que les Gouverneurs sont de si grands personnages qu'ils ne voudront jamais commettre d'abus, je dis que vous êtes un malhonnête homme qui ne pouvez leur donner, sujets comme ils sont à l'erreur et à la surprise, des louanges aussi exagérées que parce que vous voulez les tromper pour les dominer. Lorsqu'on a besoin d'un supplément à un revenu limité, insuffisant, et qu'on ne peut l'avoir sans le consentement de la Chambre, il est naturel de s'attendre qu'elle mettra à son don libre et gratuit, les conditions qui empêcheront qu'il ne puisse être détourné à d'autres objets que ceux qui lui ont paru raisonnables, et elle ne pourrait jamais en assurer l'emploi fidèle et conforme à la loi, si elle admet un pouvoir discrétionnaire, puisque ce mot est incompatible avec l'idée de loi et de règle.

“ Mr. Papineau, de l'avis de ses satellites dominera le Gouverneur, ou sera Président sous une révolution, et un despotisme intolérable sera la suite de la puissance à laquelle ils aspirent.” Impudent menteur, vous ne croyez pas un mot de ce que vous écrivez. Si les moindres indices vous laissaient espérer que vous pourriez donner quelque apparence de plausibilité à ce tissu de mensonges, ce ne serait pas par d'infâmes écrits que vous voudriez prévenir l'usurpation, ce serait par des dépositions sous serment, et l'arrestation des coupables. — Si vous en connaissez, allez à la police, si vous n'en connaissez pas, cessez de braire comme un âne vicieux et méchant.

“ La clique est égoïste, ambitieuse, appliquant l'argent public à son profit, témoin la continuation de la rue Bonsecours.” En principe, la propriété privée ne doit pas être prise pour l'utilité publique, sans indemnité. Quelles autres rues ont aussi peu coûté que celles dont vous blâmez l'achat? Une rue de soixante pieds de large sur dix à douze arpens de haut, cinq rues transversales dans la largeur de deux arpens et demi

et une place publique qui a trois fois la superficie du nouveau marché, et que les magistrats ont peut-être tort de ne pas donner plus vite à l'usage des citoyens, ont été acquises pour £600 à Mr. Papineau et autant à Mr. Viger, qui ont bien voulu n'en recevoir chacun que £425, et ont laissé le surplus aux commissaires pour améliorer les rues qu'ils acquéraient. La superficie vendue pour les £425, qu'ils ont reçus, valait à cette époque, d'après les ventes qui ont été effectuées dans le voisinage, au moins £1800 à chacun d'eux. Ils ont donc agi avec libéralité. Mais d'ailleurs, ont-ils forcé les commissaires à acheter d'eux? Quels moyens d'influence avaient-ils sur Messieurs Guy, M'Cord, Mondelèt, commissaires nommés par le Gouverneur. Ils ne pouvaient que dire à ces messieurs: si vous trouvez avantageux pour le public l'acquisition de ces terrains au prix que nous demandons, faites la; si vous ne la trouvez pas avantageuse, ne la faites pas. Quant aux rues améliorées dans les quartiers où la clique a de l'influence, ou bien a ses intérêts, c'est un bavardage dont vous seul êtes capable. Vous avez de l'influence dans la magistrature, et dans le choix des magistrats, la clique n'en a pas; si vous connaissez des abus dans l'emploi de la cotisation, vous y participez, et non la clique. Vos injures retombent sur vous seul et non sur elle.

“ Ces parvenus, (oh! monsieur le balayeur, quel mot sous votre plume!) ces parvenus ont pu créer une division religieuse parmi leurs compatriotes; ils veulent réunir les pouvoirs civils et religieux.” Des arrangemens ecclésiastiques négociés avec Rome et à Londres, par le chef du clergé catholique du vaste diocèse de Québec, sans doute de l'avis de plusieurs de ses prêtres, mais assurément sans l'avis ni l'intervention d'aucuns laïcs, ont eu lieu; et un membre distingué du clergé Canadien, élevé à l'Episcopat, semble ajouter au lustre des établissemens ecclésiastiques du pays, les affermir et les consolider. Un arrangement de cette importance présentait, quant

à son plus ou moins d'utilité, une foule de considérations politiques et légales qui ont pu faire naître quelque diversité d'opinions entre des citoyens également amis de la religion nationale. Quelques personnes ont paru craindre que de nouveaux établissemens ne nuisissent aux anciens, auxquels l'amour et la reconnaissance nous lient étroitement et pour toujours; d'autres ont cru, au contraire, qu'ils se fortifieraient mutuellement, je le crois et je le souhaite. Mais ces circonstances n'ont pas créé de division religieuse, ni politique, ni autres, entre les Canadiens; les devoirs de la charité n'ont pas été interrompus; les liaisons de l'amitié n'ont pas été dissoutes et ne le seront pas; l'esprit public, l'esprit d'union ne sera pas affaibli parmi nous. Quelques uns sont les amis plus fortement prononcés d'un établissement que de l'autre; mais tous savent que vous et votre faction êtes les ennemis acharnés des deux établissemens, que vous visez à les spolier l'un après l'autre, tandis que tous les cœurs et toutes les volontés des Canadiens vous opposeront une résistance qui déjouera ces projets iniques de spoliations, hélas! déjà trop avancés, pour le malheur du pays, surtout quant aux biens des Jésuites, et récemment avoués contre un autre établissement religieux, ce lui de tous qui peut faire le plus de bien au Canada. Vous croyez avoir jeté un brandon de discorde entre nous, par ce passage de votre écrit—erreur. Jusqu'à présent, il n'y a que le seul barbier de Mr. Richardson sur qui il ait paru faire impression, qui ait voulu en parler, et chacun a cru qu'il ne le faisait que pour rire de sa pratique: car il est goguenard cet homme, et rit de tout le monde, chacun à son tour.

“ Cette faction veut produire l'insurrection.” Impudent menteur, vous ne faites punir personne! “ Ils n'ont montré aucun zèle pour la défense de la province durant la guerre.” Il n'y a eu dans le pays qu'un même sentiment unanime de se défendre, excepté chez quelques individus prudents qui ont choisi ce moment pour faire la promenade d'Europe, et chez

quelques Conseillers et autres officiers du gouvernement, destitués pour les écrits badins, par lesquels ils invitaient l'armée à mettre le Commandant des Forces à bord d'un vaisseau pour lui faire faire son procès en Angleterre. Quant à cette famille des PAPINEAU et des VIGER, il y en a toujours eu quelqu'un durant la guerre entière dans les milices incorporées, et dans le moment de la levée en masse du district, elle fournissait, marchant à la frontière, plus de trente individus, parens rapprochés au moins au degré de cousin germain, sans compter ceux qui y appartenaient dans des degrés plus éloignés. Quelle est la famille des Conseillers et des favoris qui s'y soit trouvée en pareil nombre?

“ Mr. Viger doit se rappeler une entrevue avec Sir George Prevost.” Oui, cet honnête homme eut le malheur de vous croire un jour, il tomba dans une erreur grossière et commit une horrible injustice. Votre faction avait elle-même excité un mouvement indiscret, et, selon votre habitude invétérée de nuire aux innocens, vous dénonciez, comme les auteurs de ce mouvement, les Représentans que vous poursuivez encore par les mêmes calomnies, et que leurs compatriotes égarés et trompés sur leur compte pendant un moment, auraient alors sacrifiés à votre rage artificieuse contre eux. Mais voyez comme la fourberie retombe sur ses auteurs. Ils sont aujourd'hui respectés et chéris de leurs compatriotes, vous en êtes haï et repoussé. Sir George Prevost, deux jours après son égarement, découvrit son erreur, apprit à connaître, à respecter Mr. Viger, et à vous mépriser, fit faire ses excuses, et ne se livra plus jamais à vous.

“ *Jonathan* dépenserait-il autant d'argent que *John Bull*? Que le clergé y pense, il perdrait ses revenus.” Ame de bouc, âme vénale, vous nous montrez les motifs de votre loyauté. Si *Jonathan* était le plus riche ou le plus libéral, vous seriez à lui; il n'en serait pas ainsi du clergé, qui tient à ses devoirs par de plus nobles motifs que ceux de l'intérêt. Il est inutile de vous

en parler, vous ne comprenez rien à ce qui est grand, noble et vertueux.

“ La Constitution sera ôtée.” Vous êtes fou et en enfance; mais vous n’êtes pas prophète.

“ Il est déplorable de voir un honnête homme breton joint à la clique.” En parlement, vous verrez avec lui trois Neilson, bons Bretons aussi; et aux *hustings*, vous en verrez un grand nombre qui ne partagent pas vos ignobles préjugés.

“ Le péage de Lachine n’a pas été renouvelé, et d’autres ont été refusés.” Le Gouverneur a-t-il recommandé le renouvellement de l’acte de péage du chemin de Lachine? Mr. Richardson, et les autres commissaires dont l’administration prodigue a donné à son secrétaire des profits immodérés et déraisonnables, l’ont-ils demandé? Non. Voilà ceux qui ont été les négligens. Les intéressés eux-mêmes ont été négligens. Ils ont présenté une requête qui a été reçue, référée à un comité, dont le rapport était favorable au renouvellement de l’acte, en diminuant le péage de moitié. Il n’y avait pas une voix en opposition dans la Chambre; mais lorsque l’on s’enquit si les pétitionnaires avaient rempli les formalités prescrites, de donner des avertissemens dans les gazettes et à Lachine, l’on vit qu’ils ne l’avaient pas fait, et le comité fut obligé d’abandonner un travail, que la prorogation intempestive et prématurée aurait d’ailleurs empêché de compléter dans la dernière session, comme tant d’autres mesures interrompues par cette cause. Mr. Papineau a fortement appuyé la demande d’autres chemins de barrières dans le voisinage des villes.

“ Ils affament l’hôpital général de Montréal, ils ont donné des sommes énormes pour des hôpitaux à Québec.” Si quelques passages vous identifient plus que d’autres, ce sont ceux où vous le haïne s’exhale contre les anciens établissemens nés avec le pays et grandis avec ses progrès. Ces anciens établissemens ont été créés avec la sanction du législateur à l’époque de leur fondation, ils ont une existence légale, reconnue par la

loi. Dans les principes religieux des neuf-dixièmes des contribuables au revenu public, ouvrir un asile aux filles pieuses qui s'y consacrent à une vie d'austérité pour le soulagement des malheureux, n'est pas seulement venir au secours de l'humanité souffrante, mais c'est conserver des institutions liées au culte de l'Eglise romaine. Quand l'on a fondé l'hôpital de Montréal, a-t-on demandé la sanction ou le patronage de la législature? Non, l'on a annoncé une entreprise utile qui devait être soutenue par des contributions volontaires. Honneur et reconnaissance à toutes les personnes bienveillantes qui y ont contribué. Leur mérite est trop grand pour que l'on rappelle que, dans le principe, l'on n'invita aucun Canadian à y prendre part. Cette considération n'a eu aucune influence sur une Chambre d'Assemblée Canadienne. Elle est venue avec plaisir au secours d'un établissement de bienfaisance : mais elle ne veut pas détruire les motifs de la charité individuelle, qui doit continuer à soutenir cet établissement, en se chargeant de la plus grande partie de ses dépenses. L'abus est trop voisin de l'usage, dans l'emploi du revenu public à des œuvres de charité pour qu'il ne faille pas porter dans ces dons la plus stricte économie. L'Assemblée a voté ce qui était nécessaire, et le Conseil n'y a pas concouru. Il a voulu faire dépendre cette appropriation de celle qu'accorderait l'Assemblée pour les dépenses civiles. Les deux mesures n'ont aucune liaison entre elles. C'est une oppression monstrueuse chez un homme public de dire: Si l'on ne fait pas ce que j'appelle un bien quant à un objet, je ferai ce que je sais être un mal quant à un autre objet qui n'a aucun rapport au premier.

“Leurs mesures éloignent les capitaux du pays, en protégeant la fraude par le refus de bureaux d'enregistrement.”

Les banqueroutes scandaleuses du Nord-Ouest et tant d'autres de la part de ceux qui étalent un luxe insolent au milieu de nous, aux dépens de leurs créanciers, un luxe que ne comportent pas les ressources naturelles du pays, sont bien plus

propres encore à en éloigner les capitaux. Sur toute la frontière entre les possessions anglaises et le territoire des États-Unis, la propriété foncière vaut quatre fois plus chez nos voisins que chez nous, quoique le Haut-Canada et le Nouveau Brunswick aient des bureaux d'enregistrement. Les capitaux sont proportionnellement plus abondans dans le Bas-Canada que dans ces deux provinces. Au lieu de l'établissement dispendieux et du vaste patronage qui a été demandé par les bureaux d'enregistrement créés à volonté par l'Exécutif en aussi grand nombre qu'il voudrait, les membres que vous attaquez ont suggéré dans les débats des améliorations dans les lois du pays; le rétablissement de la peine du stellionat, des changemens dans les lois relatives au douaire et à la légitime des enfans, et des bureaux d'enregistrement sur un plan simple, peu dispendieux, par le dépôt d'un double du répertoire que les Notaires auraient été obligés de déposer au Greffe. Mais non, le seul plan qui convenait aux vues politiques de ceux qui veulent ces établissemens était celui qui créait une taxe énorme, et donnait un patronage immense à un Exécutif déjà trop fort, parce qu'il n'a aucun contre-poids, ni dans les conseils ni dans les tribunaux. Ce sont ces plans machiavéliques, et non le principe en lui-même, qui ont été rejetés. Mais d'ailleurs, la société entière est très divisée d'opinion sur ce point. Les électeurs de Montréal n'ont jamais fait connaître leurs vœux à ce sujet. Jamais une requête de leur part n'a pu fixer les incertitudes de leurs Représentans sur ce point, qui n'est pas le sujet de la dissolution du parlement. Vous jappez contre Mr. Papineau qui, dans la dernière session, n'a pas eu occasion de dire un mot ni pour ni contre ces bureaux, la majorité de la Chambre ayant décidé la question lorsqu'il était dans la chaire, et sans s'être formée en comité; vous jappez contre Mr. Leslie qui a voté pour ces bureaux, et vous montrez par cette contradiction qu'en effet vous comprenez bien que la seule ques-

tion débattue entre l'administration et le peuple, est celle qui est relative à l'emploi discrétionnaire et sans contrôle de l'argent public.

“ Ils crient que le gouvernement veut les taxer, le gouvernement ne le peut pas sans un acte de la législature.” Mr. Richardson, Mr. le Juge en Chef, alors Procureur-Général, et plusieurs autres officiers du gouvernement qui étaient dans la Chambre, ont en effet voulu établir des taxes directes sur les terres, et la nuée de collecteurs qui auraient été nécessaires pour en faire la perception. Si nous ne voyons pas cette odieuse espèce d'hommes pénétrer dans nos maisons pour en emporter leur part de nos propriétés, ce n'est pas aux employés de l'administration que nous en avons obligation. Qu'ils maîtrisent les élections comme ils tentent de le faire, *per fas et nefas*, par des moyens aussi déhoutés, aussi peu anglais que ceux qu'ils emploient, tel que de voir Mr. Richardson, du Conseil Législatif, doyen du Conseil Exécutif, et comme tel, pouvant d'un moment à l'autre être arraché des lieux où il intrigue pour les élections et être porté à la place du gouverneur comme Président de la province, si le Gouverneur en partait, mourait ou devenait inhabile à remplir sa charge; et l'on verrait les taxes directes établies. Avec de bonnes élections, nous ne devons pas craindre de nouvelles taxes. Avec une administration qui pourrait élever à discrétion le taux des salaires sans contrôle dans l'Assemblée, elles seraient bientôt indispensables. Sur une question où l'administration a des torts si palpables et l'Assemblée un droit si constant, oui des candidats qui prennent parti pour l'administration, s'ils pouvaient être élus en majorité, donneraient lieu de craindre des taxes nouvelles.

“ Si la clique pouvait seule souffrir de ses plans révolutionnaires, ce serait heureux; une courte leçon sous *Jonathan*, guérirait le pays de ses erreurs.”

Osez vous bien, sans voir que vous vous couvrez d'un ridi-

cule indélébile, crier contre le peuple et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique? Il n'y a pas sur la surface du globe une société plus belle, mieux réglée, plus prospère, où les peuples soient aussi contents, aussi universellement les admirateurs enthousiastes de leurs institutions politiques, comme ils le sont dans toute l'étendue de cette puissante confédération. Elle fait en Europe l'admiration des plus grands hommes d'état. Elle est l'asile inviolable où les victimes du despotisme sont assurées de trouver un refuge et un accueil amical. Au milieu des bouleversemens qui ont dévasté l'Europe, tous les cœurs généreux doivent se réjouir que cette terre hospitalière ait recueilli, sauvé tant de malheureux (depuis les proscriptions de l'Irlande jusqu'à celles de l'Espagne,) qui y sont devenus de bons et utiles citoyens, et qui, victimes ou de l'esprit de parti ou de leur résistance à des gouvernemens injustes, auraient péri aux lieux de leur naissance. Elle est appelée, même avant que cette génération passe, à devenir la plus utile des alliées ou la plus formidable des rivales de l'Angleterre. Elle donne à l'Europe de hautes leçons de sagesse et de législation. Sous le rapport du perfectionnement de son code criminel, et de la connaissance des avantages résultans de la tolérance religieuse la plus entière, elle est bien en avant de la plus sage des nations européennes. Tout doit nous porter à cultiver de sentimens de respect et de bienveillance pour cette grande nation, avec laquelle nos rapports de commerce ne peuvent pas être trop multipliés, ni nos communications trop fréquentes, puisque nous y trouverons les arts industriels, les manufactures, et la civilisation presque aussi perfectionnée que dans l'ancien monde. L'union politique avec elle n'est pas désirée; l'union avec l'Angleterre est voulue, parce qu'elle est un devoir, parce qu'elle est avantageuse, parce que l'Angleterre veut nous gouverner avec sagesse, parce que ses vues bienveillantes pour nous, quand elle ne sera pas trompée par la faction haineuse que vous dirigez, sont connues, étaient exprimées par le

dernier ministère, depuis longues années obsédé par vos malicieuses accusations contre le Bas-Canada, quoique moins libéral que le nouveau, lorsqu'il disait l'an dernier, " Qu'il fallait se rappeler où était situé le Canada, et qu'il fallait si bien traiter les Canadiens qu'ils n'eussent rien à envier aux Etats-Unis." Que ces belles paroles soient donc gravées au Chateau St. Louis, pour la méditation de nos gouverneurs, sur la maison de Mr. Sewell, où s'assemble le Conseil Exécutif, et sur une autre maison où le même Conseil vient délibérer sous un autre nom, sur le palais de justice, dans la Cour d'Appel où le même Conseil siège judiciairement, dans la Cour du Banc du Roi où vous poursuit encore la vue de Conseillers Exécutifs. Vous semblez présenter l'union avec les Etats-Unis comme le plus grand des fléaux qui pourraient écraser cette malheureuse province; vous voyez que le ministère anglais n'est pas affilié à votre école. Peut-être croit-il en effet qu'elle serait soumise à un fléau plus oppresseur encore, si elle était livrée et soumise, même pour très peu de tems, à la régie de votre faction tyrannique. Oui, bien vite, elle serait très-pauvre et très-opprimée, à côté d'un pays très-riche et très-libre.

" L'Assemblée a été criarde pour l'indépendance des juges, mais c'était pour les mettre dans sa dépendance." Voilà un nouveau trait de ce que quelqu'un qui jadis écrivait contre Nestor appelait figurément *présence d'esprit écossaise*, naturellement effronterie déhontée ou détestable habitude de mentir. Il avoit tort de généraliser et d'attribuer à vos compatriotes votre vice caractéristique et personnel. Je maintiens que ceux qui fournissent Neilson et Leslie à notre Représentation, jugez de ma haute admiration pour ces deux hommes, font plus de bien au pays, qu'un Anglo-Canadien, et Nestor, et Veritas, et Senex et Co. ne lui peuvent faire de mal. Ils ne veulent pas de comparaison avec vous, et ne doivent pas être ainsi déprimés. Le diable même perdrait à ce jeu: vous lui avez dérobé son nom le plus connu de père des mensonges. L'Assemblée

a passé un bill, assurant aux juges leurs salaires permanens, une pension de retraite de la moitié de leurs appointemens après un certain tems de service, sous la condition qu'ils n'auraient aucun autre emploi. Ce bill a été rejeté par le Conseil où dominent les juges, qui n'y devraient pas être. L'avarice insiste pour qu'ils aient les trois quarts, au lieu de la moitié, de leurs salaires, pour pension de retraite, et l'ambition pour qu'ils restent dans les Conseils pour y solliciter, mériter et gagner des places pour leurs enfans, neveux et créatures; ce qui ne peut jamais exposer à prostituer leur indépendance à l'intérêt de leurs familles: ainsi le dira le ci-devant père du mensonge et vous seul avec lui.

“ La clique veut soumettre à ses caprices annuels tous les revenus appropriés, en dépit des actes du parlement, et que sa volonté soit la loi suprême.” L'Assemblée réclame l'exercice des mêmes droits que celles des colonies limitrophes; des droits proclamés par le Parlement Impérial comme appartenant essentiellement à toutes les colonies qui ont des Assemblées électives; des droits qui, pour avoir été violés, ont fait perdre, à l'Angleterre, des colonies telles qu'elle n'en pourra jamais avoir d'aussi belles et importantes; des droits pour la sécurité desquels elle a donné un acte déclaratoire, qui est notre GRANDE CHARTE, en vertu de laquelle toute tentative directe ou indirecte de nous taxer, même par le parlement, hors dans un cas y réservé, serait une injustice, à plus forte raison si ce mal pouvait s'effectuer par une bien moindre autorité, celle d'un Gouverneur, et où il est déclaré de plus que toutes les taxes seront distribuées par les Assemblées générales et non autrement, qui a un effet rétroactif par rapport à l'acte de la 14e. année, ce qui d'ailleurs est une question oiseuse: car tout le revenu approprié, quelque grand qu'il soit, étant devenu insuffisant, par suite des profusions d'une administration sur laquelle la Chambre n'a pas eu de contrôle, elle attache à son don la condition qu'elle aura le contrôle sur toute

la dépense, sans quoi son don, sa nouvelle appropriation, deviendrait bientôt insuffisante, comme les anciennes le sont devenues, et ainsi de suite *ad infinitum*. Si la condition ne vous convient pas, n'acceptez pas le don; demandez à l'Angleterre de combler le déficit comme elle le fait pour les colonies voisines; mais ne pillez pas le revenu public, en prenant ce qui, de votre aveu, est réservé à la disposition de la législature. Si le Gouverneur avait eu la magnanimité de ne pas se payer à lui-même ses salaires, et par suite, de ne pas payer ceux de tous les autres fonctionnaires pendant une seule année, la loi n'aurait pas été violée, et vous n'écrieriez pas d'aussi sottises que ceux que je réfute.

La comparaison de vos trois associés est juste. Si un seul voulait vendre le fonds commun sans le concours de deux autres, l'amateur ne serait pas si insensé que de faire une acquisition invalide et illégale, que de donner son argent, et aucun des trois associés ne toucherait à ce métal corrupteur. Plut à Dieu que l'administration eût les mains aussi nettes, eût été comme vos trois associés dans l'impossibilité de mésuser du fonds commun. Le Gouverneur ne nous aurait pas parlé de ce que chaque année, (en promettant de n'y pas retourner, et y retournant sans cesse,) il a pris au delà de ce que permettait la loi, sur sa responsabilité; mot qui jusqu'à ce jour ne paraît pas avoir plus de sens que celui de solvabilité ou dividende du Nord-Ouest. J'espère pourtant que, tôt ou tard, tous ces grands personnages payeront malgré eux, plus qu'ils ne voudraient.

“ Si les Fonctionnaires publics dépendaient des votes annuels de l'Assemblée, elle pourrait annuellement dissoudre le gouvernement et introduire l'anarchie.”

Pauvres Fonctionnaires, quelles terreurs paniques vous hâtent, quand vous déraisonnez ainsi. Je vous demande si la flotte et l'armée anglaises ont jamais empilé leurs armes et refusé de voler au combat par la réflexion qu'il n'y avait plus que

peu de semaines pour compléter l'année pour laquelle seulement leur solde est accordée, et que si l'on refusait aux Communes *quelques conditions qu'elles jugeraient à propos de prescrire*, elles pourraient livrer les trois royaumes à la conquête. Dans vos principes, la solde des armées devrait être votée au commencement de la guerre pour toute la durée de la guerre. Ecrivez vos théories de gouvernement infernal que vous chérissez; mais ne renversez pas les principes du gouvernement Anglais que nous chérissons. Le Roi put légalement déclarer la guerre à Bonaparte, commandant à un million de soldats, il ne pouvait lui en opposer un seul sans le consentement annuel des Représentans. Le Gouverneur pourrait nommer quinze cents Conseillers Exécutifs, aussi fous que vous, pour le meilleur gouvernement de la province; il ne pourra pas les payer sans le consentement annuel des Représentans, capables de laisser licencier une armée aussi formidable faute de solde, au risque de voir renaître l'harmonie et la concorde entre les branches de la législation, comme sous Sir Francis Burton.

“ A cette condition les honnêtes gens ne voudront pas accepter d'emploi.” Mais vous, vous les accepterez bien; mais l'honnêtes gens en foule les acceptent à cette condition dans toutes les colonies de l'Amérique anglaise continentale; du moins j'aime à croire, jusqu'à ce que le vieux Anglo-Canadien m'ait dissuadé, que parmi les Lieutenant-Gouverneurs du Haut-Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Prince Edward, Terre-neuve et les Bermudes, parmi leurs conseillers, juges, avocats de la couronne, &c., il a pu se faufiler quelques honnêtes gens, moins honnêtes pourtant que ceux d'ici, parce que leurs salaires votés annuellement sont beaucoup moins considérables que ceux que vote la clique ici.

“ Que tous les sujets loyaux amis de la connexion entre ce pays et la Mère-Patrie se rallient donc auprès du gouvernement Exécutif dans cette inquiétante occasion.”

Vous êtes dans les angoisses de la mort, dans le délire de Pagonie; vous êtes tellement vous seul tout l'Exécutif qu'au lieu de crier à moi! je me noie, je péris! vous appelez au secours du gouvernement Exécutif. Le pays vous voit roulant dans l'abyme; et indifférent aux supplices qui vous y attendent, il passe et vole au secours du gouvernement Constitutif. Vrais Bretons par leurs sentiments, comme le sont les Canadiens nés, comme le sont la grande majorité des Anglais, Irlandais, Ecossais, Américains, Allemands, Italiens, Français et autres, qui ont fait choix de notre terre natale pour Patrie adoptive, qui y ont des intérêts permanens, les mêmes que les nôtres, qui y ont des intérêts permanens bien différens de ceux des employés et des aspirans, pour la plupart oiseaux de proie et de passage, prêts à prendre leur vol jusqu'aux antipodes, vers Botany-Bay, avec les voleurs qui y sont déjà rendus, si l'on veut leur y donner de plus gros salaires qu'ici; qui veulent voir régner dans cette province une juste économie dans l'emploi du revenu, à fin de prévenir l'introduction de ce système de taxation excessive, cause première qui a exilé une si grande proportion d'entre eux de la terre de leurs pères: ils sont sourds et doivent demeurer sourds à l'appel inepte d'accourir au secours du gouvernement Exécutif. Dans un pays où des habitudes d'ordre et de tranquillité sont aussi générales qu'en celui-ci, jamais l'Exécutif ne peut-être dans le cas de crier au secours pour faire exécuter la loi. Il n'a d'existence que pour cette fin: c'est là tout son être. Si, contre ses lois organiques, il veut quelque chose de plus et par delà l'exécution des lois; s'il veut des pouvoirs discrétionnaires en quelques matières que ce soit, et surtout en matière d'argent, plus spécialement confiées à la jalouse vigilance du corps Représentatif, ce qui est devenu la source de tous les privilèges, de toutes les libertés conquises pour les sujets britanniques; s'il veut l'exécution des mandats arbitraires des fonctionnaires publics quels qu'ils soient, grands ou petits, il doit rencontrer

de toutes parts une résistance indomptable qui l'enchaîne et le confine dans le cercle tracé par la Constitution. Au delà de ce cercle, son action est un crime, la désobéissance un devoir.

ELECTEURS de tout le pays, courez aux HUSTINGS, entendez y vos Représentans; jugez des hommes publics d'après les mesures publiques qu'ils ont appuyées, surtout, jugez les d'après l'appel qui vous est fait contre les décisions uniformes que l'Assemblée, depuis 1818 à 1827, a rendues au sujet des finances; appel tardif, il est vrai, qu'interjete de nouveau le Gouverneur, et que l'on pourrait peut-être appeler vexatoire, puisqu'il savait, à n'en pouvoir douter, par le résultat des trois dernières élections générales, que le corps Représentatif que vous avez organisé, et qui a été le gardien fidèle de vos droits, a été l'interprète véritable de vos vœux, en décidant uniformément par de grandes majorités qu'il ne devait pas laisser à l'Exécutif la disposition discrétionnaire d'aucune partie du revenu public; qu'il devait exercer et transmettre intact, aux Assemblées futures, un droit de contrôle efficace sur toutes les dépenses du gouvernement civil; qu'il tenait le Gouverneur personnellement responsable de grandes et fortes sommes qu'il a dépensées en contravention à la loi, et que de telles prétentions, et une telle pratique, tendaient au renversement du gouvernement tel qu'établi par la loi.

Nestor, Veritas, Nerva, Viudex, Senex, Delta, Vieux Anglo-Canadien, vipère, qui après avoir changé cent fois de peau, avez toujours conservé le même venin contre le pays et ses habitans; pantalon qui, après avoir changé cent fois de masques, vous êtes sous toutes vos métamorphoses constamment montré le hideux ennemi de toutes les libertés, de toutes les lois, de tous les établissemens, de tous les défenseurs du pays, de tous les hommes, de toutes les choses qui lui sont chers; votre règne est passé. Comme l'on dit en Français, vous êtes perdu,

en Anglais, vous êtes damné, à jamais, pour toujours et plus s'il le faut.

Le résultat des nouvelles élections va être la réfutation de votre infâme libelle contre la majorité de la Chambre, ou plutôt contre la Chambre entière, car la minorité payée, asservie, liée par l'intérêt personnel, ne doit compter pour rien contre la décision déintéressée de plus des quatre-cinquièmes des membres, qui peuvent dire comme vous et mieux que vous: " Pour preuve de nos désirs sincères pour la prospérité du pays, tout ce que nous possédons sur la terre est en Canada." Dans votre bouche, cela ne veut rien dire, car tout ce que vous avez sur la terre pourrait bien n'être pas grand'chose, peut-être rien du tout, peut-être des dettes énormes.

Voyez l'heureux résultat des Conseils violens. Il est dans l'attribution de la charge du Procureur-Général, Conseiller Exécutif, d'être consulté sur les mesures publiques. Une dissolution a lieu, il doit être réputé y avoir participé ainsi qu'à tous les actes de l'administration; il est réputé avoir fait casser, ou n'avoir pas eu le talent d'empêcher de casser la Chambre, il est justement mis hors de la Chambre, par le bourg de Sorel, sous tous les autres administrations que celle du Comte de Dalhousie, la citadelle inexpugnable des procureurs-généraux, ou de tels autres outils qu'a voulu jusqu'ici employer le Juge en Chef. Honneur et triomphe au bourg de Sorel, affranchi, par les fausses manœuvres en politique d'un commandant très-habile tacticien s'il était question de diriger des manœuvres militaires. Oh! vieux Anglo-Canadien qui êtes si inférieur en talens, si supérieur en violence au Procureur-Général, que n'êtes vous aussi Candidat, pour que la censure des Electeurs atteigne le Gouverneur dans la personne de ceux qui le conseillent mal.

Celui qui vous répond est l'ami de ses co-sujets de quelque origine qu'ils soient, qui sont assez raisonnables pour aimer

un
pou
l'est

un gouvernement Constitutionnel, aimer l'empire des lois et
pour abhorrer le pouvoir arbitraire, ils sont bons sujets comme
l'est

UN LOYAL CANADIEN.

FIN.

